

LE  
B  
U  
L  
L  
E  
T  
I  
N

# Vivre à Longvilliers

## Janvier 2018

*La Mairie est ouverte au public :*

*Le mardi de 14h à 17h*

*Le jeudi de 14h à 17h*

*Le samedi de 9h à 12h*

<http://longvilliers.free.fr>

[mairie.longvilliers@wanadoo.fr](mailto:mairie.longvilliers@wanadoo.fr)

**MAIRIE DE LONGVILLIERS**

**4, route de Rochefort**

**78730 LONGVILLIERS**

**Tél : 01 30 41 33 96**

**Tél : 09 64 38 87 19**

**Fax : 01 30 41 46 18**



**Alerte recensement !**



À quelques jours de la clôture du recensement, **le taux de réponses pour notre village est alarmant**. Sachez que cet acte est un devoir civique et s’y soustraire est non seulement illégal mais également néfaste à la commune en termes de dotations de l’état, celles-ci étant calculées en fonction du nombre d’habitants.

On peut s’interroger sur les raisons de ce désintéressement à la vie communale, et pourtant ce n’est pas faute de communication.

Une information spéciale a été distribuée dans chaque boîte aux lettres expliquant les modalités de cette opération. Les bulletins d’information communaux ont publié des articles au cours des derniers mois pour prévenir la population. Enfin, la presse et les médias en font largement état.

Par ailleurs, aucune raison de s’y soustraire en invoquant une incidence fiscale n’est recevable.

Notre agent recenseur est souvent reçu avec réticence ; ce n’est pas par ce moyen qu’il faut régler vos différents avec la mairie. Les attitudes varient. Ici, on n’est pas au courant, là on retarde à faire le retour des documents ou la déclaration Internet pour celles et ceux qui ont choisi ce moyen de réponse, ailleurs un chien malveillant met en péril la sécurité de l’agent.

Il est encore temps de se ressaisir.

**Merci à celles et ceux convaincus de l’intérêt de cette opération de faire passer le message aux réfractaires, à ceux qui ne lisent pas ou aux négligents :**

**Longvillageois, recensez-vous dans votre intérêt et dans celui de la commune !**

	Sommaire
Le Mot du Maire	3
Compte rendu du Conseil Municipal	4
Compétence GEMAPI	6
Recensement de la population 2018.....	7
Travaux	8
Urbanisme	9
Rentrée scolaire	11
État Civil	12
Culture et Loisirs à Longvilliers .....	13
Sitreva	14
Que s’est-il passé il y a un siècle? .....	16
Aide à Domicile en Milieu Rural	18
Nettoyage de printemps	20
Amis des Écoles	21
Paroisse	22
Bibliothèque	23
Union Rochefort Longvilliers	24
Connaître le charme	25
Ça s’est passé à Longvilliers	27



Mesdames, Messieurs,

Le conseil municipal et moi-même vous présentons nos meilleurs vœux de santé, prospérité et sérénité pour l'année 2018.

2017 a été une grosse année d'élections, au cours de laquelle nous avons renouvelé le Président de la République, les Députés et les Sénateurs. La Communauté d'agglomération Rambouillet Territoires est passée de 25 à 36 communes avec un nouveau Président élu : Monsieur Marc Robert. Nous formons aujourd'hui une communauté de 80 000 habitants.

En 2017, la commune a éclairé le parking de l'école maternelle, matérialisé au sol les emplacements de stationnement et posé des barrières fixes à la place de celles de Vigipirate. Les 800m de travaux pour la mise en souterrain des réseaux, rue du Lavoir à La Bête, sont sur le point de se terminer.

Au Bouc Étourdi nous devons faire quelques aménagements pour installer une zone à 30 km/h.

Une plaque commémorative a été posée dans le cimetière au jardin du souvenir de Longvilliers. Les familles déposant des cendres auront la possibilité de faire inscrire le nom du défunt si elles le souhaitent.

J'intègre dans la série de travaux, ceux réalisés par le Syndicat Intercommunal des Écoles (S.I.E) de mise aux normes, dans les écoles que nous finançons avec la commune de Rochefort-en-Yvelines.

Les conseils d'écoles de Longvilliers et Rochefort-en-Yvelines, ainsi que le S.I.E ont voté la modification des rythmes scolaires. Nous repassons à la semaine de quatre jours, à partir de la rentrée en septembre 2018. De ce fait, les activités périscolaires cesseront. Je tiens à remercier les bénévoles qui se sont mobilisés pendant 12 semaines autour de Noël, pour proposer des activités ludiques à nos jeunes, je remercie toutes les personnes qui se sont impliquées dans ces animations.

Nous avons dû prendre en compte l'arrêt de l'association « l'Hirondelle ». Tous les parents de Longvilliers et Rochefort-en-Yvelines connaissent cette association dirigée par Mesdames Sabathé et Rosset, qui, pendant toutes ces années ont géré bénévolement les garderies des écoles maternelle et élémentaire. Je tiens à les remercier pour leur dévouement.

Les communes de Longvilliers et Rochefort-en-Yvelines organisent chaque année le nettoyage de printemps, il aura lieu le samedi 17 mars, vous êtes tous invités à participer. Rendez-vous à la mairie de Rochefort à 13h45.



Concernant les finances communales, je rappelle que l'exercice 2016 étant déficitaire, nous avons été obligés de recourir à une augmentation d'impôt. Celle de 2017 a rapporté à la commune 22 320 euros.

A terme, nous avons le choix entre deux solutions : continuer à augmenter les impôts ou augmenter le nombre de foyers fiscaux. C'est cette dernière option qui semble la plus urgente, car la diminution du nombre d'élèves dans les écoles devient inquiétante, avec la menace de fermetures de classes.

Pour 2018, peu de projets compte-tenu de notre faible niveau d'investissement. L'objectif numéro un, sera de se refaire une trésorerie. Nous terminerons le plan triennal de voirie. Nous mettrons en conformité les quelques points défectueux à la suite des contrôles de nos bâtiments.

Je remercie les services de secours pour leurs interventions (accidents, inondations, feux ...) ainsi que la gendarmerie. Je félicite le Major Bertet, nouveau Commandant de la brigade de Saint-Arnoult-en-Yvelines pour les liens très étroits qu'il est en train de tisser avec les communes et les agriculteurs.



Je remercie les présidents et les bénévoles des associations de l'Union, de Cultures et Loisirs qui animent notre village, les Amis des écoles, le secrétariat, l'agent technique de Longvilliers pour leur travail, leur dévouement et la qualité de l'accueil à la mairie, les secrétariats et les agents techniques de Longvilliers et Rochefort qui travaillent pour le compte du S.I.E., le personnel des écoles, le Conseil Municipal, mes adjoints, les membres du CCAS, les entreprises qui travaillent pour notre compte.

Marc ALLES



## Conseil Municipal du 8 décembre 2017

Le 8/12/2017, le Conseil Municipal légalement convoqué le 2/12/2017, s'est réuni sous la présidence de M. Alles, Maire. **Présents** : Mmes Gilet, Lassimouillas et Palfray, MM Alexandre, Alles, Canal, Chanclud, Cordier, et Magné. **Absents** : Mme Mayordomo qui donne pouvoir à Mme Palfray, M. Godeau qui donne pouvoir à M. Alles, M. Chapey qui donne pouvoir à M. Chanclud, M. George et M. Caron. **Secrétaire de séance** : M. Alexandre. Le compte rendu de la séance du 29/09/2017 est adopté à l'unanimité.

**RIFSEEP** (Régime Indemnitare tenant compte de la Fonction, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel des agents de la Fonction Publique). Délibération Modificative à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, ce régime indemnitaire sera applicable également aux adjoints techniques. **Le Conseil Municipal** à l'unanimité **accepte**.

**CART** (Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires) : Modification des statuts : Sur les compétences facultatives – Électricité et réseaux communautaires, Enfouissement des lignes électriques concédées. La CART a adhéré au Syndicat d'Energie des Yvelines et exerce cette compétence pour les communes de moins de 5000 habitants, excepté pour Auffargis, Les Bréviaires et Saint Léger en Yvelines. Les communes des Essarts le Roi, du Perray en Yvelines, de Rambouillet et de Saint Arnoult en Yvelines ne relèvent pas de la compétence communautaire. Concernant le siège : Il est fixé au 22, rue Gustave Eiffel et le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) abritant le Relais Intercommunal d'Assistantes Maternelles de Rambouillet (RIAM) au 14 rue Gustave Eiffel à Rambouillet. **Le Conseil Municipal** à l'unanimité **accepte**.

**Montant de la rémunération de l'agent recenseur** : Une dotation forfaitaire de recensement, représentant la participation financière de l'État, aux travaux engagés pour préparer et réaliser l'enquête de recensement, sera attribuée à la commune. La commune propose de verser cette dotation à l'agent recenseur, en fonction de la qualité de la collecte. Ce recensement est important car les dotations de l'État sont basées sur la population recensée. **Le Conseil Municipal** à l'unanimité **accepte**.

**Délibération Modificative pour la RODPP** (Redevance d'Occupation du Domaine Public Provisoire) par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz. Une délibération a été prise pour le versement de cette redevance mais nous n'avons pas noté la formule pour la distribution. **Le Conseil Municipal** à l'unanimité **accepte** l'ajout.

**Indemnité pour le comptable du trésor pour l'année 2016 et 2017** : Le trésorier a pris ses fonctions au 01/09/2016. Cette indemnité est calculée sur la moyenne des dépenses nettes des budgets, au cours des trois années précédentes. **Le Conseil Municipal** à l'unanimité **accepte**.

**Autorisation donnée au Maire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2017** : Les dépenses d'investissement ne peuvent dépasser les 25% des montants engagés au Budget 2017. Cette délibération permettra de régler les dépenses engagées et non terminées avant le vote du Budget 2018. **Le Conseil Municipal** à l'unanimité **accepte**.

**SIA Rochefort/ Longvilliers Modification de la délibération n°2016-19** : Transfert des résultats issus du Budget SIA (Syndicat Intercommunal d'Assainissement) et du Budget M49 (assainissement) de Longvilliers. Le trésorier a souhaité que la délibération n°2016-19 soit modifiée car les arrêtés de dissolution n'étaient pas encore parus lorsque cette délibération a été votée. Il est transféré au SIAEP d'Ablis en section de fonctionnement 47 392.30€ issus du M49 de Longvilliers et 3 413.98€ issus du SIA Rochefort/ Longvilliers et en section d'investissement 56 321.39€ issus du M49 de Longvilliers et 4 114.97€ issus du SIA. Délégation est donnée à M. le Maire pour la signature du procès-verbal de mise à disposition des biens meubles et immeubles utilisés pour l'exercice de la compétence assainissement au SIAEP d'Ablis. **Le Conseil Municipal** à l'unanimité **accepte**.

**DM n°2 au Budget Primitif 2017 pour intégrer au Budget M14 et transférer les montants ci-dessus, au SIAEP d'Ablis** : Les montants issus du M49 de Longvilliers ont déjà été intégrés au budget M14 lors de la reprise des résultats de l'exercice 2016. Il reste les montants issus du SIA Rochefort/ Longvilliers à inclure au M14 pour ensuite les verser au SIAEP d'Ablis. En investissement dépense et recette 4114.97€ et en fonctionnement dépense et recette 3413.98€. **Le Conseil Municipal** à l'unanimité **accepte**.

## Conseil Municipal du 8 décembre 2017 (suite)....

**Autorisations du Droit des Sols présentées par M. Chanclud** : 4 Déclarations Préalables, dossiers en instruction.

### **Questions diverses :**

**Demandes de subvention non retenues** : Trotte Menu, halte-garderie de Saint Arnoult en Yvelines et Téléthon.

**Rapport d'activité** du Syndicat d'Energie des Yvelines (SEY) 2016 mis à disposition des conseillers à la Mairie.

**Jardin du souvenir** : La stèle a été gravée et la plaque posée est mise à disposition des familles qui souhaitent inscrire l'état civil des personnes dont les cendres ont été dispersées au jardin du souvenir.

**Schéma Directeur d'Assainissement (SDA)** : Le bureau d'étude Setec Hydratec commence à visiter la commune.

**Enfouissement de la basse tension au Hameau de Saint Fargeau** : M. Alles informe le Conseil Municipal que la commune ne peut pas bénéficier de subvention, car la partie à mettre en souterrain est du branchement et non du réseau. Enedis envisage de permettre à la commune d'utiliser leur tranchée pour passer l'éclairage public et la ligne téléphonique. Les travaux seront chiffrés et la décision d'exécuter les travaux sera prise à ce moment-là.

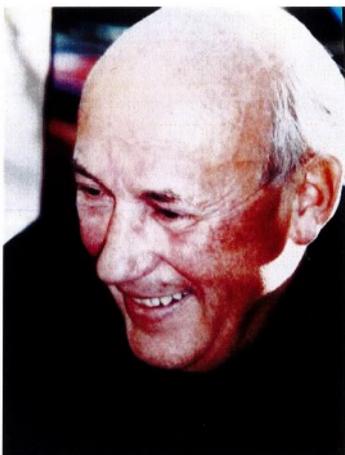
**Logo de la commune** : Suite à l'appel à proposition sur le garde champêtre, un longvillageois très réactif a créé plusieurs propositions. Le Conseil Municipal a intensément commenté et proposé des modifications. M. Canal se charge d'échanger en direct avec le dessinateur. Le Conseil Municipal remercie vivement cet habitant pour ces excellentes suggestions.

**Résidence sur la commune de Rochefort avec sortie route de La Bête** : Mme Gilet explique comment son conjoint (pourtant tôt le matin) et elle, se sont fait peur avec des résidents qui sortent juste devant leur véhicule, car il n'y a pas de visibilité. M. Alles explique qu'un résident qui souhaitait rentrer, coupait la route dans les deux sens car il devait attendre que les portes s'ouvrent et celles-ci s'ouvrent vers l'extérieures, l'espace n'est pas suffisant pour la totalité du véhicule, il gênait dans les deux sens de circulation. Cette sortie est hyper dangereuse, il faut aller à la mairie de Rochefort le signaler afin que le Maire en soit informé et prenne des dispositions avant l'accident.

La séance est levée à 21H36.

\*\*\*\*\*

## Monsieur Christophe Juin



Nous avons eu la tristesse d'apprendre le décès de Monsieur Christophe Juin, Maire de Longvilliers de 2002 à 2008. Arrivé dans notre commune en 1998, il l'a quittée en 2006 à la suite du décès de son épouse, tout en continuant d'exercer ses fonctions jusqu'à son terme. Il a marqué son mandat par une forte personnalité avec de nombreuses réalisations à son actif : ouverture d'une classe supplémentaire à l'école maternelle, mise en souterrain des réseaux au hameau du Petit Plessis, lancement et aboutissement du projet de parking gratuit pour le covoiturage, construction du hangar municipal, équipement d'abris bus dans les hameaux, pour ceux qui n'en n'avaient pas, et l'entretien des routes tout en léguant à ses successeurs des finances très saines.



## Les compétences GEMAPI et impacts de la loi NOTRe

*GEMAPI : Gestion des Milieux aquatiques et de la Prévention des Inondations*

*NOTRe : loi du 7 août 2015 portant sur la « Nouvelle Organisation Territoriale de la République »*

Une nouvelle colonne va apparaître sur nos prochaines feuilles d'imposition locale : le GEMAPI, une taxe désormais prélevée directement auprès des contribuables et qui concerne la Gestion des Milieux aquatiques et la Prévention des Inondations. A quoi correspond ce changement ? Il s'agit d'un transfert de compétences, dû pour notre commune, à la suppression du Syndicat de la Rémarde et sa reprise par la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires. Le coût de cet ancien service était à la charge des communes.

- **Chronologie générale de la politique de l'eau**

- 3 janvier 1992. Loi sur l'eau. Mise en place des SDAGE\* et des SAGE\*.
- 23 octobre 2000. Directive cadre sur l'eau (DCE) harmonisation de la politique de l'eau au niveau européen. Objectif d'atteindre le bon état des eaux en 2015.
- 31 décembre 2006. Lois sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA). Fixe les outils nécessaires à l'atteinte du bon état des eaux, fixé par le DCE.
- 27 janvier 2014. Loi MAPTAM. Compétences GEMAPI, Transfert de compétences sur la gestion des milieux aquatiques aux communes via les EPCI à fiscalité propre.

- **Objectifs**

Replacer la gestion des cours d'eau au sein des réflexions sur l'aménagement du territoire – Thématique « Eau & Urbanisme »

Regrouper dans le bloc communal ou intercommunal les compétences historiquement exercées au niveau local : qualité de l'environnement, prévention des inondations, sécurité des biens et des personnes...

- **La loi MAPTAM** (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles) attribue des nouvelles compétences aux collectivités territoriales sur la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations.

- **Compétences transférées localement**

- Aménager un bassin ou une fraction de bassin hydrographique.
- Entretien et aménagement un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau.
- Assurer la défense contre les inondations et contre la mer.
- Protéger et restaurer des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides.

**Ces dispositions concernent le domaine public et n'exonèrent pas les riverains des obligations d'entretenir la portion de rivière dont ils sont propriétaires.**

\*SDAGE : schéma directeurs d'aménagement et de gestion des eaux

\*SAGE : schéma d'aménagement et de gestion de l'eau



## Rappel du recensement de la population 2018



Le recensement commencé le **18 janvier et se terminera le 17 février prochain**. Merci de faire bon accueil à Monsieur **Benoît Palleau, agent recenseur de la commune**. Il sera muni d'une carte officielle et il est tenu au secret professionnel. Il vous remettra les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y habitent. Je vous remercie de lui réserver le meilleur accueil. **Votre participation est essentielle et obligatoire.**

Vous avez la possibilité de répondre par Internet ou vous conservez l'alternative de renseigner les documents papier. La réponse Internet est plus rapide, peut se faire 24 h/24 de n'importe quel ordinateur ou tablette. Cette nouveauté, outre le côté moderne, privilégie l'économie de papier, le renforcement de la confidentialité, un gain de temps et une gestion simplifiée. En cas de réponse par Internet, l'agent recenseur ne repassera pas chez vous.



\*\*\*\*\*

### Nouvelles coordonnées de la CART (Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires)

La CART a déménagé dans des locaux plus fonctionnels :

22 rue Gustave Eiffel, ZA Bel Air, 78120 Rambouillet  
Téléphone : 01 34 57 20 61

Heures d'ouverture :

lundi	09:00–12:00, 14:00–17:00
mardi	09:00–12:00, 14:00–17:00
mercredi	09:00–12:00, 14:00–17:00
jeudi	09:00–12:00, 14:00–17:00
vendredi	09:00–12:00, 14:00–17:00
samedi	Fermé
dimanche	Fermé



### Enfouissement des réseaux à la Bête

La mise en souterrain des réseaux électriques, de télécommunication et d'éclairage public de la rue du Lavoir, commencée le 2 octobre dernier, se poursuit. La première phase de pose des gaines souterraines est terminée. La suppression des poteaux effectuée récemment sera suivie de la remise en état des lieux rendue difficile par les intempéries. Fin des travaux en fonction des conditions météorologiques.



Avant



Après

\*\*\*\*\*

### De Semont à Rouillon



Considérant l'état de dégradation croissant du tronçon de route entre les hameaux de Semont et Rouillon, une lettre a été récemment envoyée à Madame le Maire de Dourdan demandant une remise en état rapide de cette voie très empruntée par les habitants de Rouillon et du Bouc-Etourdi pour se rendre à Dourdan.

\*\*\*\*\*

### Le déneigement , l'affaire de tous!

#### Les obligations des riverains concernant le nettoyage des trottoirs et rigoles



Il est rappelé qu'il incombe à chaque habitant, le nettoyage et le balayage au droit de son habitation, que la voie soit publique ou privée.

En temps de neige, glace ou verglas, les propriétaires ou locataires sont obligatoirement tenus de casser la glace, de balayer et de relever la neige qui recouvre les trottoirs au droit de leur habitation de façon à permettre le passage des piétons et l'écoulement des eaux le long des caniveaux. Cette neige ne doit pas être jetée sur la voirie publique mais entassée sur le bord des trottoirs de manière à laisser libre le cheminement piéton. En cas d'accident, les propriétaires ou locataires peuvent être tenus responsables.

## Urbanisme



Tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'en changer la destination, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation.

Le secrétariat de la Mairie se tient à votre disposition pour vous donner toutes les informations nécessaires à la préparation du dossier qui doit être déposé en mairie. Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi vous seriez en infraction avec le Code de l'urbanisme.

<b>Permis de Construire</b>			
LECACHEUX	BOUC ETOURDI	CRÉATION DE SURFACE	ACCORDE
<b>Déclaration Préalable</b>			
POULIQUEN	BOUC ETOURDI	ISOLATION EXTÉRIEURE	ACCORDE
DESCHAMPS	LE PETIT PLESSIS	CLÔTURE	ACCORDE
ROBIN	BOUC ETOURDI	RÉFECTION DE TOITURE	ACCORDE
BERGOUNIOUX	BOUC ETOURDI	RÉNOVATION	REJET TACITE
COUPAT	RECULET	ABRI DE JARDIN	ACCORDE
SELARL ARKANE FONCIER	LE PETIT PLESSIS	DIVISION DE PARCELLE	REFUSÉ
OLIVEIRA	LE GRAND PLESSIS	CRÉATION DE FENÊTRES DE TOIT	REJET TACITE
CARRICO	BOUC ETOURDI	CLÔTURE	ACCORDE
ROSA HORTA	LA BATE	CLÔTURE	ACCORDE
MARTIN	RECULET	VÉRANDA	ACCORDE
SELARL ARKANE FONCIER	LE PETIT PLESSIS	DIVISION DE PARCELLE	ACCORDE
DAWSON	BOUC ETOURDI	CHANGEMENT DE DESTINATION	ACCORDE
MARTIN	RECULET	CLÔTURE	ACCORDE
GRINDEL	LE PETIT PLESSIS	REMPLACEMENT DE FENÊTRES	ACCORDE
DUPAYS	RECULET	GARAGE	ACCORDE
HADDADENE	SAINT FARGEAU	CLÔTURE	ACCORDE
POHU	BOUC ETOURDI	RÉFECTION DE TOITURE	ACCORDE
ALONZI	RECULET	COUVERTURE DE PISCINE	REFUSE

## Carte Nationale d'Identité

Modernisation de la délivrance des cartes d'identité dans les Yvelines .  
**Les demandes de cartes nationales d'identité (CNI) seront désormais traitées selon des modalités alignées sur la procédure en vigueur pour les passeports biométriques.**



La nécessité d'identifier le demandeur et de prendre ses empreintes digitales conduira l'utilisateur à se rendre au guichet en mairie. Le recueil de cette demande de titre s'effectuera au moyen de dispositifs spécifiques appelés « Dispositifs de Recueil » (DR) qui permettent notamment de collecter les empreintes numérisées du demandeur (déjà en place pour les passeports).

**Chaque usager pourra effectuer une demande de titre d'identité dans n'importe quelle mairie du département équipée d'un dispositif de recueil et non plus dans sa commune de résidence.**

**Ces dispositifs de recueil sont installés dans 34 mairies du département et permettent de recevoir également les demandes de passeports.** Pour la commune de Longvilliers, le site le plus proche est Saint-Arnoult-en-Yvelines.

\*\*\*\*\*

### Le passeport biométrique : sur rendez-vous

Pour la délivrance des passeports biométriques, les agents de la Mairie de Saint Arnoult-en-Yvelines vous accueillent uniquement sur rendez-vous. Cette organisation a pour but de réduire le temps d'attente à l'accueil et facilite la gestion des dossiers traités.

Contact : 01 30 88 25 30 / ou 01 30 88 25 25

- ◆ Un timbre fiscal, pour les passeports (86 € pour un majeur, 42 € pour les mineurs de 15 ans à 18 ans, 17 € pour les mineurs de moins de 15 ans). Pièces à fournir : liste disponible en mairie

\*\*\*\*\*

## Journée Défense et Citoyenneté

Jeunes de nationalité Française, filles et garçons âgés de 16 ans, vous devez vous faire recenser à la Mairie de votre domicile. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16<sup>ème</sup> anniversaire. A cette occasion, vous serez inscrits d'office sur les listes électorales. Pour cela, vous devez vous munir des pièces suivantes :

- carte nationale d'identité
- livret de famille des parents
- justificatifs de domicile (facture EDF/GDF, téléphone)



Une attestation de recensement vous sera ensuite remise. Cette attestation ou sa photocopie est indispensable pour être convoqué (e) à la Journée Défense et Citoyenneté, mais également pour s'inscrire aux différents examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique. Elle sera demandée pour l'inscription scolaire de tous les élèves âgés de 16 ans, que ce soit au collège ou dans les lycées.

Important ! Vous avez plus de 16 ans et vous n'êtes pas recensé, régularisez rapidement votre situation à la mairie de votre domicile. Votre demande sera prise en compte.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site web : [defense.gouv.fr](http://defense.gouv.fr)

## Rentrée scolaire 2017 - 2018

### Inscriptions aux écoles:

Votre enfant est né en 2015, n'oubliez pas de l'inscrire à l'école maternelle en vous rendant au Syndicat Intercommunal des Écoles de Rochefort/ Longvilliers (SIE) à la mairie de Rochefort, muni du livret de famille et d'un justificatif de domicile. Le S.I.E. vous remettra alors une attestation, ainsi qu'un dossier pour l'école maternelle à partir du mois de mai.

Ensuite, prendre rendez-vous avec la directrice (Mme Da Gloria) . Apporter les documents remis par le syndicat ainsi que le carnet de santé.

Pour les enfants actuellement scolarisés en grande section de maternelle qui rentrent à l'école élémentaire (CP), l'inscription **n'est pas automatique**. Tout d'abord s'adresser, au Syndicat Intercommunal des Écoles de Rochefort-Longvilliers (S.I.E) puis prendre rendez-vous avec la directrice de l'école (Mme Neuilly).

### Inscription à la cantine et à l'étude :

Les dossiers d'inscriptions de vos enfants à la cantine de l'école maternelle ou de l'école élémentaire, et à l'étude vous seront remis vers le mois de juin et devront être rendus au Syndicat Intercommunal des Écoles.

### Garderie :

La garderie est gérée par le Syndicat Intercommunal des Écoles. Celui-ci vous indiquera les démarches à suivre pour les inscriptions.

### Rappel des coordonnées:

- ◆ **S.I.E. de la Mairie de Rochefort-en-Yvelines** Tél : 01.30.41.31.06
- ◆ **École Maternelle de Longvilliers** Route de Reculet 78730 Longvilliers Tél : 01.30.41.37.07
- ◆ **École Élémentaire de Rochefort-en-Yvelines** 2, rue Raymond Loewy 78730 Rochefort-en-Yvelines Tél : 01.30.41.31.83.

### Dates à retenir pour les écoles :

La fin de l'année scolaire est fixée au vendredi 6 juillet 2018 au soir.

\*\*\*\*\*

## Des nouvelles des 4 CCAS

En ce début d'année les 4 CCAS vous proposent diverses manifestations festives afin de partager des moments conviviaux et de détente.

**Le jeudi 5 avril** une sortie au « Cabaret du bout des prés » pour un spectacle-déjeuner, organisée par le Centre Communal d'Action Sociale de Bonnelles. Le transport se fera en car pour profiter pleinement de cette journée.

**Le samedi 7 avril**, un goûter dansant vous est proposé par le CCAS de Bonnelles.

**Pour le mois de septembre** le CCAS de Longvilliers prépare une visite de la Cathédrale Saint-Denis.

Les préparatifs du voyage en Italie s'achèvent mais il reste encore quelques places pour vous inscrire. Le voyage a lieu du 20 au 27 juin.

Les précisions pour les différents événements vous seront données ultérieurement avec les bulletins d'inscription qui seront déposés dans vos boîtes aux lettres.

## État Civil 2017

En 2017, sur la commune nous avons enregistré :

Deux naissances

Deux mariages

Six décès



### Naissances



Calliste, Gaïane, Artémis, Léandre DELLENBACH BEAUPLET  
née le 12 juin 2017 à Rambouillet (Yvelines)

Mathys WILLIAUME né le 27 novembre 2017  
à Rambouillet (Yvelines)

Le 1<sup>er</sup> juillet 2017

Luc Aldo STÉFANONI et

Narimane Neïla GRIGUICHE

Le 22 juillet 2017

Francisco Antonio DIAS CHAGAS et

Hélène MAUSSION

### Mariages



*En vertu de l'article 9 du code civil concernant le respect de la vie privée, seuls les actes d'état civil autorisés par les familles sont publiés.*

\*\*\*\*\*

## Distribution du bulletin Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau Potable dans la région d'Ablis (S.I.A.E.P)

Le bulletin de Janvier 2018 du S.I.A.E.P d'Ablis a été distribué par erreur à Bouc Étourdi. Il est demandé aux habitants du hameau du Bouc Étourdi de ne pas tenir compte des informations données concernant les dates de relevé 2018 et la facturation. Le hameau du Bouc Étourdi dépend de Véolia pour la fourniture d'eau.

## Cours de cuisine et ateliers de pâtisserie, un succès...



Nous vous souhaitons une très bonne et heureuse année, pleine de rencontres festives et amicales.

Le Restaurant Éphémère a débuté en janvier dernier avec à peine plus d'une dizaine de personnes et couronné par le plaisir, le 15 décembre, de clore la saison 2017 avec presque soixante couverts.

Un beau succès ! Rendu possible grâce aux menus et conseils de Francis, notre chef, grâce à nos cuisiniers amateurs toujours aussi enjoués et de plus en plus nombreux et grâce à tous ceux qui se sont joints, chaque mois, à notre conviviale tablée.

En parallèle de ces cours pour les adultes, Francis a aussi enthousiasmé les enfants du CE2 au CM2 des écoles de Rochefort et de Saint Cyr sous Dourdan avec des ateliers de pâtisserie qui se sont tenus deux mercredis par mois. Sur un groupe fixé à 6 enfants maximum au départ, nous avons fini cette année avec des groupes qui étaient plutôt autour de la douzaine d'enfants. Comment dire non à autant de bonne humeur enfantine ?



### Dates à retenir :

**Déjeuners** à 12 h 30 : mercredi 28 février, jeudi 19 avril, mardi 22 mai

**Dîners** à 20 h 30 : vendredis 23 mars et 15 juin

Réservation au restaurant seul : 35 € par personne, ou comprenant la formation : 40 €

**Ateliers pâtisserie** : les mercredis 7 et 14 février, 7 et 21 mars, 4 et

11 avril, 9 et 23 mai, 6 et 20 juin.

**Vide grenier** : mardi 1<sup>er</sup> mai

**Fête de Longvilliers** : samedi 30 juin

**Contacts** : Site : [cultureetloisirsalongvilliers.fr](http://cultureetloisirsalongvilliers.fr)

Courriel : [cultureetloisirsalongvilliers@gmail.com](mailto:cultureetloisirsalongvilliers@gmail.com)

Facebook : Culture et Loisirs à Longvilliers Téléphone : 06 13 01 28 94

\*\*\*\*\*

## Balayage mécanique des caniveaux de Longvilliers 2018

Le balayage mécanique des caniveaux de la commune (Bourg et hameaux) est effectué par EUROPE SERVICES VOIRIE (E S V) selon le calendrier ci-dessous.



**lundi 19 mars**

**mardi 22 mai**

**mardi 31 juillet**

**lundi 17 septembre**

**lundi 19 novembre**

Les jours de passage de la balayeuse, il est demandé impérativement aux habitants de Longvilliers de garer les véhicules à l'intérieur des propriétés et non sur la voie publique.



## QUE DEVIENNENT VOS EMBALLAGES APRÈS VOTRE GESTE DE TRI ?

Les personnes intéressées peuvent s'inscrire via le site internet du SICTOM pour la prochaine visite qui aura lieu le vendredi 9 mars.

9 Rue André Ampère  
Z.I. du Pâtis  
78120 - RAMBOUILLET

☎ : **01.34.83.87.97**

☎ : **01.34.83.81.54**

PROCHAINE VISITE DU CENTRE DE TRI DU SITREVA

**LE VENDREDI 9 MARS À 10H**

INSCRIPTION OBLIGATOIRE AUPRÈS DU SICTOM DE LA RÉGION DE RAMBOUILLET

### INSCRIPTION OBLIGATOIRE AUPRÈS DU SICTOM DE LA RÉGION DE RAMBOUILLET

Lien : <http://www.sictomregionrambouillet.com/initiatives-locales/inscription-visite-du-centre-de-tri-du-sitreva/>

Trois déchèteries sont à proximité de Longvilliers. Profitez de cet avantage gratuit.

SAINT ARNOULT EN YVELINES		
01 30 41 41 33		
Route d'Ablis (départementale 988)		
Fermée les jours fériés		
LUNDI	9h - 12h45	14h - 17h45
MARDI	fermé	fermé
MERCREDI	fermé	fermé
JEUDI	9h - 12h45	14h - 17h45
VENDREDI	9h - 12h45	14h - 17h45
SAMEDI	9h - 12h45	14h - 17h45
DIMANCHE	9h - 12h45	Fermé

BONNELLES		
01 30 88 46 15		
Route de Villevert		
Fermée les jours fériés		
LUNDI	fermé	fermé
MARDI	fermé	fermé
MERCREDI	9h - 12h45	14h - 17h45
JEUDI	9h - 12h45	14h - 17h45
VENDREDI	9h - 12h45	14h - 17h45
SAMEDI	9h - 12h45	14h - 17h45
DIMANCHE	Fermé	Fermé

DOURDAN		
06 79 44 85 47		
14 avenue du 14 juillet		
Fermée les jours fériés		
LUNDI	fermé	14h - 17h
MARDI	fermé	fermé
MERCREDI	10h - 13h	14h - 17h
JEUDI	fermé	fermé
VENDREDI	fermé	14h - 17h
SAMEDI	10h - 13h	14h - 17h
DIMANCHE	10h - 13h	Fermé

## Évitez les pièges.....

Si le tri n'est pas très compliqué, parfois nous restons perplexes devant certains produits dont on ne sait que faire.

*C'est un emballage, c'est du plastique mais il ne figure pas dans les produits à recycler... pourquoi ?*

Il peut y avoir deux raisons :

**Techniques** : les matériaux sont d'une composition trop complexe pour permettre un tri.

**Economiques** : le faible poids de certains emballages ne rend pas viable leur recyclage. Il est préférable de les valoriser énergétiquement en les incinérant.

<p><b>Les pots de yaourts et crème fraîche</b> Ils sont trop légers pour être recyclés</p>	→ les jeter aux ordures ménagères
<p><b>Les gobelets et couverts en plastique</b> Ce ne sont pas des emballages ; ils sont trop légers pour être recyclés.</p>	→ les jeter aux ordures ménagères
<p><b>Les barquettes de viandes, poissons, fromages, charcuterie...</b> Elles sont en polystyrène et ne se recyclent pas.</p>	→ les jeter aux ordures ménagères
<p><b>Les blisters, suremballages plastiques</b> Ils ne se recyclent pas. Ce n'est pas le même plastique que celui utilisé pour les bouteilles..</p>	→ les jeter aux ordures ménagères
<p><b>Les pots de fleurs en plastiques</b> Ce ne sont pas de emballages et ils ne se recyclent pas .</p>	→ Les apporter en déchèterie
<p><b>Les films plastiques des journaux et magazines</b> Ils sont trop fins pour être recyclés .</p>	→ les jeter aux ordures ménagères
<p><b>Les vieux jouets en plastiques</b> Ce ne sont pas des emballages .</p>	→ Les apporter en déchèterie : aux DEEE * s'ils fonctionnaient avec des piles, sinon au Tout-Venant * (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques)
<p><b>Les boîtes d'œufs (boîtes en plastique)</b> Elles ne se recyclent pas. Ce n'est pas le même plastique que celui utilisé pour les bouteilles.</p>	→ Les jeter aux ordures ménagères
<p><b>Papier photo et papier cadeau</b></p>	→ les jeter aux ordures ménagères
<p><b>Papier aluminium</b> Même roulé en boule, il est beaucoup trop fin pour être recyclé avec les emballages en aluminium.</p>	→ le jeter aux ordures ménagères
<p><b>Polystyrène</b> Il ne s'agit pas d'emballage même si parfois ils en font partie (les cales dans les cartons)</p>	→ le jeter aux ordures ménagères
<p><b>Les vitres et miroirs cassés</b></p>	→ Les apporter en déchèterie
<p><b>La vaisselle en Pyrex</b></p>	→ Les apporter en déchèterie
<p><b>Les ampoules à incandescence</b> Toutes les lampes à filament : "ampoules classiques" à incandescence, halogènes. Leur composition ne nécessite aucun traitement particulier ce qui permet leur élimination avec les déchets ménagers.</p>	→ Les jeter avec les ordures ménagères. Plus d'information concernant les lampes sur <a href="http://www.malampe.org">www.malampe.org</a>
<p><b>La boîte de fromage</b> Comme elle est faite en bois, on ne peut pas la mélanger avec les emballages plastiques, métalliques et carton.</p>	→ Les jeter avec les ordures ménagères. Astuce : si vous avez une cheminée, vous pouvez l'utiliser pour démarrer votre feu.

## QUE S'EST-IL PASSÉ IL Y A UN SIÈCLE ?

En 1918...

### Avant propos :

Nous avons créé dans notre bulletin municipal, cette rubrique " *Que s'est-il passé il y a un siècle ?*" en 2004, lors du centenaire de Mr Pierre Collin, habitant de Bouc Etourdi.

Mr Pierre Collin nous a quittés, à l'âge de 106 ans et demi. Nous avons maintenu cette rubrique.

**Il y a 100 ans - 1918 : premier conflit mondial, la Grande Guerre continue : 5<sup>ème</sup> année.**

**Etats Unis :** Le 8 janvier, le président Woodrow Wilson présente au Congrès à Washington, son plan de paix en quatorze points. Ces quatorze recommandations tendent à une régulation des relations internationales reposant sur quatre principes : liberté, égalité, sécurité et participation.

**Russie :** Le 3 mars, signature à Brest-Litovsk de la paix entre les puissances centrales. C'est un succès pour Lénine, partisan de la « paix à tout prix ». La Russie renonce à la Finlande, les pays Baltes, la Pologne et reconnaît l'indépendance de l'Ukraine. Ce traité sera annulé par l'armistice de novembre et le traité de Versailles.

Le 11 mai le chef des Cosaques du Don, Piotr Krasnov contrôle avec le général « blanc » Denekine, le territoire entre le front allemand et la Volga, coupant l'approvisionnement de Moscou. C'est le début de la guerre civile.

### France

**Front de l'Ouest :** Le 21 mars, Offensive allemande sur la Somme. Rupture du front anglais, Saint Quentin est pris.

**Somme :** Le 26 mars à Doullens, à l'issue de la conférence anglo-française, Foch est nommé Général en chef des armées alliées.

**Champagne :** Les 26 et 27 mai : offensive allemande dans le secteur du Chemin des Dames.

Soissons est pris le 29 mai et Château Thierry le 31 mai.

**Front de la Marne :** Le 9 juin, les allemands poursuivant leur offensive, atteignent Compiègne et ne sont plus qu'à 70 km de Paris.

**Champagne :** Le 15 juillet, une dernière offensive allemande échoue.

**Front de l'Ouest :** Du 8 au 21 août, offensives victorieuses des Anglais sur la Somme et des Français sur l'Aisne. Repli des Allemands sur toute la ligne de front du 15 au 30 septembre.

**Paris :** Entre le 24 mars et le 16 septembre, la ville a été bombardée vingt-quatre fois par la « Grosse Bertha ».

**Front de l'Ouest :** Le 4 novembre, retraite allemande sur la ligne Anvers-Meuse.

**Allemagne - Berlin :** Le 9 novembre, Abdication de Guillaume II. La république est proclamée.

### France

**Le 11 novembre, l'armistice de Rethondes consacre la victoire des Alliés**

Dans la nuit du 10 au 11 novembre, le président de la délégation allemande, Matthias Erzberger signe l'armistice entre son pays et les puissances alliées en forêt de Compiègne dans le wagon-salon qui sert de quartier général au maréchal Foch, et qui a été arrêté au carrefour de Rethondes.

En fait, il n'y a pas eu de réelles négociations, l'Allemagne s'est vu imposer la livraison de 5000 canons, 25000 mitrailleuses, 1700 avions, tous ses sous-marins et sa flotte de haute mer.



Signature de l'armistice.

Du côté allié ; l'amiral Wemyss, Foch et Weygand.

Du côté allemand : Matthias Erzberger.

### La grippe dite « espagnole » fait globalement en un an, plus de morts que la guerre

La grippe dite « espagnole » se révèle plus meurtrière que n'importe quelle autre épidémie.

Au total, 20 millions de morts jusqu'au début 1919. France 200 000, Allemagne 187 000, Grande Bretagne 112 000, Italie 270 000, Etats Unis 550 000, Afrique et Asie de 13 à 20 millions de victimes, Russie ? En regard les pertes humaines de la guerre : France 1 300 000, Allemagne 1 600 000, Grande Bretagne 950 000, Italie 600 000, Etats Unis 100 000, Russie 2 300 000.

**Nouvelles**

**Brèves ...1918**

- 17 juillet                   Iekaterinbourg - Le tsar Nicolas II avec sa femme et ses cinq enfants, est exécuté.
- 20 octobre                 New York - Charlie Chaplin réalise « Charlot soldat », film antimilitariste.
- 30 octobre                 Syrie - Entrée à Damas des troupes du Général Allenby, Les Britanniques sont maîtres du pays.
- 21 novembre             Bruxelles - Rentrée triomphale d'Albert 1<sup>er</sup> dans son pays.
- 10 décembre             Stockholm - Max Planck, prix Nobel de physique.
- 8 au 22 décembre        Etats Baltes – Les bolcheviks occupent l'Estonie, la Lituanie et la Lettonie.

Références : Chronique de l'humanité - Larousse - Edition Jacques Legrand 1986.

Chronique du 20<sup>ème</sup> siècle - Larousse - Edition Jacques Legrand 1985.

**LONGVILLIERS EN 1918**



Que s'est - il passé à Longvilliers, il y a un siècle en 1918 ?

Le maire de Longvilliers est toujours **Mr Lesur Moïse**, maire depuis 1904.

**Réunions du Conseil municipal :**

Le conseil municipal s'est réuni trois fois, la dernière réunion ayant eu lieu la veille de l'armistice : le 10 novembre.

Lors de cette séance, le conseil vote une somme de 100 francs comme indemnité à l'instituteur Mr Conard en tant que secrétaire de mairie, et une augmentation de salaire de 25% aux deux cantonniers et 37% à la factrice auxiliaire, à cause de la cherté de la vie. Cette augmentation cessera son effet le jour où le prix de la vie aura repris son état normal.

**Archives de la Mairie pour l'année 1918 : Dureté de la vie quotidienne. Tickets de rationnement.**

On retrouve dans les archives, des ordres de réquisition du Ministre du Ravitaillement de l'Armée.

Les cultivateurs de la commune sont recensés. Ils doivent faire connaître les quantités récoltées de céréales (haricots, blé, seigle, avoine, orge, sarrasin), pommes de terre mais aussi laine, foin, paille, luzerne.

Le bétail : vaches, ovins, porcs, ainsi que les chevaux, sont recensés.

La fourniture de produits tels que l'essence et le charbon est règlementée.

La **quantité de pain est règlementée** selon, non plus 3 catégories comme en 1917, mais en 6 catégories de consommateurs selon, l'âge, le sexe, le métier et la dureté du travail.

Pour 1918, une liste de tous les habitants a été dressée, mentionnant la quantité de pain à laquelle chacun avait droit.

Vingt-quatre lettres de réclamations ont été adressées au Maire, pour demander un supplément de pain pour eux et leur famille - le pain étant la principale source d'alimentation.

Les officiers américains de l'Ecole automobile de La Bâte ont également des cartes de rationnement.

**Télégramme de la sous-préfecture du 11 novembre 1918 :** « Veuillez dès maintenant prendre les dispositions pour qu'à 4h1/2 cet après-midi sauf avis contraire, les cloches de toutes les églises, de toutes les villes, de tous les villages, de tous les hameaux, sonnent à toute volée à la même heure. Veuillez faire pavoiser et illuminer tous les édifices publics aux couleurs des alliés. »

**PRÉSENTATION des SERVICES**  
proposés par l'A.D.M.R. de Saint-Arnoult-en-Yvelines  
(Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural)

« C'est encore chez soi qu'on est le mieux, entouré de ses proches et dans un environnement familial », telle est la devise de l'A.D.M.R., 1<sup>er</sup> réseau associatif français de proximité, référence du service à la personne depuis près de 70 ans.

C'est ainsi que les différentes activités proposées par l'A.D.M.R. permettent aux familles, aux personnes isolées, âgées, handicapées ou momentanément dépendantes, de bien vivre chez elles en leur apportant un service de qualité adapté à leurs besoins et leurs attentes.

**Notre association intervient sur les 17 communes du Canton de Saint Arnoult En Yvelines.**

**Service de Soins Infirmiers A Domicile (S.S.I.A.D.) :**

Le S.S.I.A.D. assure, sur prescription médicale, des soins infirmiers et d'hygiène aux personnes âgées, malades ou dépendantes. Son équipe est composée de 2 infirmières et 13 aides-soignantes.

La prise en charge est assurée à 100% par les régimes d'assurance maladie.

Sa vocation est :

- D'éviter l'hospitalisation des personnes âgées lors de la phase aiguë d'une affection,
- De faciliter le retour au domicile à la suite d'une hospitalisation,
- De prévenir ou retarder un placement en institution.

Ces démarches sont réalisées en collaboration étroite avec la famille, l'entourage habituel de la personne (médecin, infirmière, aide à domicile...)

**Renseignements : 01 30 59 35 90 ou [ssiad-saintarnoult@fede78.admr.org](mailto:ssiad-saintarnoult@fede78.admr.org)**

**Service de portage des repas à domicile :**

Doté d'un **véhicule réfrigéré** répondant strictement aux normes sanitaires en vigueur, l'A.D.M.R. contribue à apporter la **garantie d'un équilibre alimentaire auprès des personnes ne pouvant plus ou ne souhaitant plus cuisiner.**

En 2017, près de 7 800 repas ont ainsi été livrés à domicile, du lundi au vendredi, incluant les repas des week-ends et jours fériés.

La demande doit être effectuée 48h avant la mise en place du service.

Le tarif est de 9€ par repas livré en liaison froide (barquettes filmées à réchauffer).

Déduction fiscale du service. Possibilité de prise en charge par l'APA, le CCAS ou encore votre mutuelle.

**Renseignements : 01 30 59 39 44 (de 9h à 11h30) ou 06 43 22 33 86 (joignable toute la journée)**

**Service ENTRAIDE :**

① **Aide-ménagère A.D.M.R. –DOMYLIA** → possibilité de prise en charge financière, selon les ressources, par le Conseil Général et certaines mutuelles. Déduction fiscale.

**Renseignements : 01 30 88 43 66**

② **Petits travaux de bricolage (échange d'ampoules, pose de barres de maintien...) et de jardinage** → effectués par nos bénévoles.

**Renseignements : 01 30 59 39 44 (de 9h à 11h30) ou 06 43 22 33 86 (joignable toute la journée)**

③ **Maladie d'Alzheimer** → mise en relation avec l'antenne CATALPA de Rambouillet. Equipe spécialisée mise en place par le C.H. de Rambouillet conjointement avec les S.S.I.A.D de St Arnoult en Yvelines, le Perray en Yvelines et Chevreuse.

**Renseignements : 01 30 59 35 90 ou [siad24@wanadoo.fr](mailto:siad24@wanadoo.fr)**



### Service téléassistance FILIEN :

Le système de téléassistance FILIEN proposé par l'A.D.M.R. vous permet de **rester chez vous en toute sécurité**.

Grâce à un simple médaillon ou un bracelet montre, vous êtes mis en relation 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 avec une plateforme d'écoute. Une simple pression sur le médaillon et un professionnel est à votre écoute, prêt à réagir : **vous rassurer, appeler vos proches ou votre médecin, vous envoyer des secours adaptés si nécessaire.**

En adhérant au service de téléassistance FILIEN de l'A.D.M.R., vous bénéficiez d'un **atout essentiel : la proximité humaine et la disponibilité de ses intervenants.**

Installation réalisée dans les 48 heures, voire sous 24h en cas d'urgence.

Tarif : 27,50 € par mois.

Déduction fiscale de 50 % et prise en charge par l'APA et certaines mutuelles, comités d'entreprise.

**Renseignements : 01 30 59 39 44 (de 9h à 11h30) ou 06 43 22 33 86 (joignable toute la journée)**

**Au-delà de ces prestations de services, l'A.D.M.R. organise et propose également des manifestations** (Goûter -spectacle pour les personnes prises en charge par le S.S.I.A.D., les abonnés à la téléassistance et les bénéficiaires du portage de repas à domicile ; ou encore des actions de communication lors des forums des associations des communes du canton).

Grâce à ces événements, l'A.D.M.R contribue ainsi à **instaurer de vrais moments de partage**, et permet dès lors de **lutter contre l'isolement des personnes âgées et dépendantes.**

Le **dynamisme** de l'A.D.M.R. est reconnu tant dans son engagement en termes de **prestations de service**, que dans **sa proximité humaine, son esprit d'ouverture aux autres et ses valeurs de partage**. Des valeurs sur lesquelles les personnes dans le besoin et leurs proches peuvent se reposer pleinement.

**Enfin, que serait une association sans ses membres bénévoles !?!**

Aussi, si vous aspirez à consacrer un peu de votre temps libre au service de votre prochain, à rencontrer & échanger au sein de cette association au bel esprit de cohésion, **n'hésitez pas à vous renseigner auprès de l'A.D.M.R. !**

En cette nouvelle année, l'A.D.M.R. vous adresse ses meilleurs vœux !



Coordonnées de l'A.D.M.R. :

6 Rue Louis Genêt – 78730 SAINT ARNOULT EN YVELINES

Tél : 01.30.59.39.44 – [admr.saintarnoult@orange.fr](mailto:admr.saintarnoult@orange.fr)



### 4<sup>ème</sup> édition du « Nettoyage de Printemps » pour Longvilliers !

Vous souhaitez prendre l'air, marcher, redécouvrir nos villages et leurs hameaux si proches et pourtant parfois méconnus de certains, échanger entre habitants, tout en menant une bonne action ? Alors ne manquez pas notre prochaine édition du « Nettoyage de Printemps » !

Les Mairies de Longvilliers et de Rochefort en Yvelines s'associeront de nouveau cette année à cette **opération éco-citoyenne**. Notre commune enregistrera sa 4<sup>ème</sup> participation, aux côtés d'une trentaine d'autres communes environnantes.

Aussi, dès à présent, nous vous invitons à retenir la date du **samedi 17 mars après-midi**.

Coordonnée par le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse, cette opération consiste à ramasser les déchets abandonnés négligemment tout au long de l'année par des personnes indélicates, des déchets souillant ainsi notre environnement.

Equipés de gants, gilets jaunes et sacs, petits et grands sont invités à participer à **cette action éco-citoyenne, en empruntant des circuits proposés tenant compte de la tranche d'âge des enfants**.

A ce titre, **nous sollicitons autant la participation des adultes que des enfants, lors de ces quelques heures de ramassage des déchets sur nos deux belles communes**. Les adultes participent à montrer l'exemple aux jeunes générations. De plus, leur présence est importante pour veiller plus particulièrement à l'accompagnement des enfants en toute sécurité sur les itinéraires de collecte des déchets.

Enfin, comme l'année passée, nous souhaiterions pouvoir ajouter un circuit de ramassage des déchets aux abords des routes longeant nos deux communes ; un circuit pour des mesures de sécurité exclusivement réservé aux adultes.

En complément de cet après-midi éco-citoyen du 17 mars, cette année encore, **les écoliers des deux écoles - maternelle & primaire – auront normalement la chance de pouvoir participer à des ateliers pédagogiques de sensibilisation à la protection de l'environnement animés par le SICTOM** (Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères).

Munis de bonnes chaussures de marche, de gants et de gilets jaunes, nous vous espérons de nouveau nombreux à vous associer aux organisateurs de cet événement, en toute simplicité et dans la bonne humeur !

Un goûter bien mérité sera offert par les deux Mairies au retour des participants, suivi de la remise des diplômes à chacun des enfants.

**Remarque n° 1 :** Cette année encore, le PNR ne pourra pas nous approvisionner en gants et gilets jaunes. Aussi nous vous inviterons, si possible, à vous munir de vos propres gants et gilets jaunes. Vous remerciant par avance pour votre compréhension.

**Remarque n° 2 :** Dans une logique de réduction des déchets, les flyers de communication sur cet événement ne seront pas distribués cette année dans les boîtes aux lettres. En revanche, ils seront bien remis à chacun des élèves dans les deux écoles.

**Contribuons ensemble à rendre notre belle commune "toute propre" !  
MERCI d'avance pour votre participation !!**



## Les Amis des Écoles vous souhaite une bonne année 2018 !

En fin d'année 2017, le sort semblait s'acharner sur la fête de Noël des Écoles.

Après l'incendie de la salle des fêtes de Rochefort, ce sont des raisons administratives qui ont fait surface à 10 jours de la fête, rendant la salle « Les Hirondelles » généreusement proposée par leurs propriétaires inaccessible.



Malgré tout, grâce à la mobilisation de tous et au soutien de nos communes, une nouvelle solution a été trouvée et Les Amis des Écoles ont eu le plaisir de vous accueillir dans la salle Robert Paragot de Bullion.

Nous tenons à remercier une nouvelle fois les communes de Rochefort-en-Yvelines, de Longvilliers et bien sûr de Bullion pour leur aide et leur réactivité face à la situation inhabituelle.

Malgré toutes ces péripéties, cela n'a pas entamé le moral des troupes et c'est dans une ambiance conviviale et chaleureuse que la fête a pu se dérouler pour le plus grand bonheur des enfants et de leurs familles.

Nous espérons que ces événements ont été pour vous d'agréables moments et nous vous remercions pour votre participation active à leur organisation. Nous vous donnons rendez-vous en 2018 pour de nouveaux événements que nous espérons aussi chaleureux.

### Infos en bref :

Le calendrier des Écoles vous a plu ? Il est encore possible d'en acheter auprès des membres du bureau des Amis des Écoles et à la boulangerie La Fournée de Rochefort.



### À vos calendriers 2018 !

En raison de l'indisponibilité de la salle des fêtes de Rochefort, les Amis des Écoles ont dû ajuster le calendrier pour ce 2<sup>ème</sup> trimestre !

Le **loto** prévu le dimanche 21 janvier est **reporté** au mois de Mars;  
 Le **goûter de la Chandeleur** est maintenu au **vendredi 2 février** ;  
 Le **goûter de Printemps** prévu le vendredi 16 mars est **annulé**.

Les événements devraient reprendre leur cours normal durant le 3<sup>ème</sup> trimestre ! Merci à tous de votre compréhension !

[amis-des-ecoles@outlook.fr](mailto:amis-des-ecoles@outlook.fr)

## Calendrier des Fêtes de Pâques

Notre commune fait partie du Groupement paroissial de Saint-Arnoult-en-Yvelines. Le calendrier des célébrations de Pâques 2018 est le suivant :

- **Soirée « Bol de riz »** (partage du riz pour le carême)
  - ◆ à Longvilliers (Salle de la Ferme) vendredi 16 mars 20h00
- **Célébration pénitentielle**
  - ◆ à l'église de St Arnoult - jeudi 22 mars à 20h00
- **Fête des Rameaux et de la Passion**
  - ◆ 24 mars : 18h00 à l'église de Longvilliers
  - ◆ 25 mars : 11h00 à l'église de St Arnoult-en-Yvelines
- **Semaine Sainte**
  - ◆ Jeudi Saint : 29 mars
    - \* 20h00 à l'église de Clairefontaine
  - ◆ Vendredi Saint : 30 mars
    - \* 15h30 Chemin de Croix à St –Arnoult-en-Yvelines
    - \* 20H00 à l'église de Bullion
- **Fête de Pâques**
  - ◆ Vigile Pascale : 31 mars
    - \* 21h00 à l'église de St -Arnoult-en-Yvelines
  - ◆ Dimanche de Pâques : 1<sup>er</sup> avril
    - \* 9H30 à l'église de Clairefontaine
    - \* 11h00 à l'église de St-Arnoult -en-Yvelines

Le Père Jacques NOAH BIKOE, curé du Groupement paroissial et tous les responsables du Groupe-ment, vous souhaitent une très bonne fête de Pâques, dans la joie et dans la paix.

\*\*\*\*\*

## Les Santons de la crèche

A l'occasion de la Fête de Noël 2017, le Groupement paroissial de Saint -Arnoult -en-Yvelines a innové, en proposant de remplacer le traditionnel Marché de Noël par une vente de Santons.

Les figurines furent achetées à l'atelier du « Moulin à Huile », à Aubagne, et proposées à la vente en terre cuite à peindre.

300 santons furent vendus en sortie de messes, et 40 dans les boulangeries de Rochefort et St-Arnoult -en-Yvelines et à la librairie de L'Oiseau Lyre.

Avec un total de 340 santons vendus, cette opération a été couronnée de succès.

250 ont été exposés, une fois peints, dans la crèche de l'église de Saint-Arnoult.-en-Yvelines

Les autres ont trouvé tout naturellement leur place dans la crèche familiale.

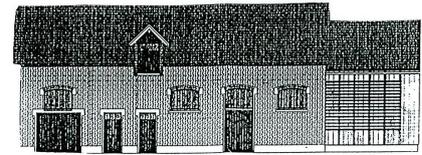
## Bibliothèque

### Horaires

**Lundi** : 9h00 / 12h00 (sauf vacances scolaires)

**Mardi** : 9h00 / 12h00 – 16h30 / 18h30

**Mercredi et Samedi** : 14h30 / 18h00



### Contact

2, Chemin sous la Ville

☎ 01 30 88 40 62

✉ [bib.rochefort@wanadoo.fr](mailto:bib.rochefort@wanadoo.fr)

### Tarifs 2018

Adhésion individuelle : 20 €

Adhésion Famille : 25 €

### C'est déjà passé !

**Le Prix du Roman de Rochefort** : *Dans la forêt*. Dans un futur proche, une aventure qui met en scène deux sœurs au cœur d'une forêt. Comment apprendre à vivre avec la nature lorsque le monde qu'on a connu n'existe plus. Passionnant !

*La Daronne*. Quasiment ex-aequo, un thriller social et très drôle avec une héroïne improbable, traductrice pour la police, qui va franchir la ligne du grand banditisme. Jubilatoire !



### À venir ....



**Odysées en Yvelines** : Pour cette 11<sup>ème</sup> édition, toutes les classes de l'école primaire sont invitées à assister à une création du théâtre de Sartrouville qui se déplacera jusqu'à Rochefort. **Le 16 mars** « L'oiseau migrateur » ou la rencontre entre un enfant et un oiseau : souvenir, rêve ?

**Heure du Conte** : mercredi à 15h30 : 31 janvier – 7 mars – 4 avril

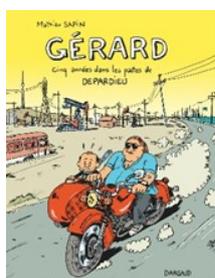
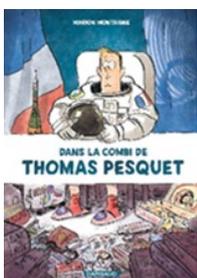
**Bébés Lecteurs** : lundi à 10h30 : 29 janvier – 5 mars – 26 mars

*Attention, en raison des vacances, certaines dates ont changé.*

Un nouveau raconte-tapis à chaque séance pour le plaisir des yeux, des oreilles et du toucher : Les bébés chouettes – Le beau ver dodu – La chenille qui faisait des trous

**Comité de lecture** : Le 2<sup>ème</sup> lundi du mois, les bibliothécaires du Sud Yvelines se réunissent pour parler des nouveautés. La séance est ouverte au public, autour d'un café. N'hésitez pas à pousser la porte.

**Zoom sur les BD** La bibliothèque a un fonds de plus de 1300 BD Adultes et Jeunesse. Bienvenue dans le 9<sup>ème</sup> artVoici quelques-uns de nos coups de cœur 2017 en attendant le palmarès du Festival d'Angoulême...





## Activités de l'Union Rochefort-Longvilliers

### Culture et Découvertes

#### Visites :

- Jeudi 15 février : Mont de Piété, Cirque d'Hiver
- Jeudi 15 mars : Philharmonie, Cité des Sciences
- Jeudi 12 avril : Centrale géothermique de Villejuif, Ecole vétérinaire de Maisons-Alfort
- Jeudi 17 mai : Jardin Yili à Saint-Rémy-l'Honoré, Maison Raymond Devos à Saint-Rémy-les-Chevreuse
- Jeudi 7 juin : Château de Cheverny

#### Expositions :

- Vendredi 26 janvier : Derain à Pompidou

Une question ? Une suggestion ? Contactez-nous : [unionrl@free.fr](mailto:unionrl@free.fr)

\*\*\*\*\*



### Jazz à toute heure

La programmation 2018 offre encore de belles rencontres musicales et festives. Ne pas manquer l'ouverture le 4 mars à Choisel, par un concert GRATUIT.

Tout le détail des programmes et les réservations sont accessibles sur le site du festival :

<http://www.jazzatouteheure.com/>

Ne pas manquer les moments de partage entre amis avec les concerts en formule Club, l'occasion de profiter de la musique en dégustant un plateau repas arrosé de la boisson de votre choix. Sans oublier la formule Gourmandise Happy jazz le 25 mars à 19 h à la maison Elsa Triolet Aragon à Saint-Arnoult-en-Yvelines.

## Connaître le charme

Dans de précédents numéros nous avons présenté quelques arbres remarquables de nos forêts : le chêne des six frères en forêt de l'Ouÿe, le platane de Chamarande, les vieux châtaigniers, les saules têtards.

N'avez-vous pas remarqué que nos forêts sont pleines de charmes...Une bonne raison de s'intéresser à cet arbre au nom si attrayant.

Le charme commun *Carpinus betulus* se reconnaît à ses feuilles dentées, le distinguant du hêtre aux feuilles aux bords lisses et bordées d'un fin duvet. Un moyen de se rappeler cette différence grâce à un moyen mnémotechnique « Le charme d'Adam est d'être à poil ». Les graines sont des akènes, fruits monospermes (c.-à-d. à une seule graine), indéhiscents (c.-à-d. qui demeurent clos), secs (p. opposition. aux fruits dit « charnus ») et dont le péricarpe (c.-à-d. la paroi) est distinct de la graine.



Feuilles de hêtre



Feuilles de charme



Le charme est considéré comme le meilleur bois de chauffage. C'était l'essence préférée des charbonniers. Un stère de « charbonnette » produisait 75 à 80 kg d'un excellent charbon. Une des qualités de cet arbre est son aptitude au recépage et à la taille. Afin d'augmenter la production, on a remarqué qu'un sujet coupé donnait d'abondants rejets à la périphérie des souches. Bénéficiant de l'enracinement de l'arbre adulte, les jeunes tiges se développent très rapidement ; elles forment des bouquets de brins appelées cépées.

*Pour en savoir plus : Le charme, JF Clémence et F. Péron collection « le nom de l'arbre » ACTES SUD*



Le tronc de ce charme têtard à Sevret dans les Deux-Sèvres atteint plus de 5 m de circonférence.



Le bois du charme est assez difficile à travailler. Il se rabote mal, mais sa dureté l'a fait utiliser pour la confection de manches d'outils, tonneaux et roues de charrettes.

Son aptitude à la taille en a fait l'arbre idéal pour les haies, les topiaires et les labyrinthes.

# Centre Communal d'Action Sociale



*Sortie des Séniors à Orléans le samedi 7 octobre 2017*



## Ça s'est passé à Longvilliers



### Décoration de l'église

C'est grâce à une fructueuse coopération que le parterre de l'église s'est habillé cette année d'une décoration cent pour cent réalisée à Longvilliers. C'est sur une idée originale de Christelle Cuzon, bien connue de nos enfants déjeunant à la cantine de l'école maternelle, que notre agent Patrice Sérafini a pu exploiter ses talents de travail du bois. C'est ainsi que sont nées ces jolies figurines illuminées la nuit par les guirlandes disposées par Patrice et Kléber Magné, 2<sup>ème</sup> Adjoint.

Une décoration originale, locale et...à peu de frais. Merci aux artistes.



# Les fêtes des écoles de Rochefort / Longvilliers



Commémoration du 11 novembre 2017



Concert du Patrimoine le 17 septembre 2017



Cours de cuisine  
Culture et Loisirs



# Ça s'est passé à Longvilliers



Décorations d'automne et de Noël  
réalisées par Christelle Cuzon  
à l'école maternelle



## Jeunes lycéens étrangers Allemands, Italiens, Mexicains cherchent une famille d'accueil



D'Allemagne, d'Italie, du Mexique ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

**Lilian**, jeune allemande, a 15 ans et souhaite venir en France pour 10 mois à partir de Septembre 2018. Elle adore la musique et pratique le violoncelle. Elle aime aussi faire du vélo et du cheval, danser, lire et se balader dans la nature. Elle rêve de trouver une famille chaleureuse, qui l'accueillerait les bras ouverts.

**Alonso**, jeune mexicain de 16 ans, souhaite venir en France pour 10 mois. Il a de nombreux hobbies : jouer au golf et aux jeux vidéo, lire, cuisiner, et faire de la danse aérienne. Il aime notre culture et souhaite en découvrir davantage en vivant au sein d'une famille française.

**Margherita**, jeune italienne de 16 ans, est passionnée par la culture française. Elle souhaite venir en France pour 10 mois à partir de Septembre 2018. Elle aime jouer au foot, se promener dans la nature, faire du ski et du bénévolat et voyager. Elle rêve de maîtriser la langue française

**Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir". Si l'expérience vous intéresse, appelez-nous !**

*Sylvia GARCIA RENARD – Yvelines Bureau Coordinateur CEI Saint-Malo*

*[sylviarenard@hotmail.com](mailto:sylviarenard@hotmail.com)*

*[vanessa@cei4vents.com](mailto:vanessa@cei4vents.com)*

*Vanessa Simon – 02.99.20.06.14*

*01.39.71.79.68 / 06.14.09.70.51*

\*\*\*\*\*

### Pensez à protéger vos canalisations et votre compteur

L'effet du gel sur les installations d'eau potable peut entraîner des désagréments importants, tels que coupures d'eau, fuites, inondations.

Vous pouvez limiter les dommages en protégeant votre compteur contre les rigueurs de l'hiver. Pensez à prendre les précautions qui s'imposent :

- si votre compteur est situé dans un regard à l'extérieur, positionnez des plaques de polystyrène sur les parois du regard et autour de votre compteur ainsi qu'autour des canalisations. Ne pas utiliser de la laine de verre, de la paille ou des textiles qui risquent d'absorber l'humidité latente. Refermez soigneusement le regard ;
- si votre compteur est situé dans un local non chauffé (garage, cave, cellier), il n'est pas à l'abri d'un coup de gel. Protégez votre compteur ainsi que les parties apparentes de la tuyauterie à l'aide de matériau isolant.

Pensez également à protéger vos robinets et canalisations extérieurs.

\*\*\*\*\*

### Comité de rédaction

Gaëlle Gilet  
Jeanne Lassimouillas  
Chantal Lefèvre  
Martine Meunier  
Martine Palfray  
Marc Alles  
Patrice Canal  
Pascal George  
Michel Lecacheux

\*\*\*

Nathalie De Almeida  
Véronique Galonnier  
Sylvie Guéret  
Christelle Cuzon  
Virginie Tanguy